



Québec, le 9 août 2024

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/24-247

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès visant à obtenir le ou les documents suivants :

- Le nombre d'équivalents à temps complet (ETC) de chaque classe d'emploi du personnel des établissements collégiaux publics, tiré du SPOC, pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. J'aimerais obtenir un fichier Excel ou PDF (dans lequel il est possible de sélectionner du texte) qui contient le cycle (l'année), la catégorie, le corps d'emploi et le nombre d'ETC.

Vous trouverez ci-annexé le document pouvant répondre à votre demande.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt

IB/MNG/cd

p. j. 2

Édifice Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 27^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 528-6060
Télécopieur : 418 643-1602
acces@education.gouv.qc.ca

Personnel des établissements collégiaux publics	ETC		
	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Hors-cadre	103,41	103,19	106,55
Conseillère ou conseiller cadre	0,72	1,34	1,17
Directrice générale ou directeur général	49,86	49,91	52,66
Directrice ou directeur de collège constituant	6,60	6,71	6,02
Directrice ou directeur des études	46,23	45,22	46,71
Cadre	878,85	922,18	1 026,32
Cadre de direction - CCTT			10,40
Cadre de direction - Centre ou campus d'études collégiales	19,36	18,36	21,42
Cadre de direction - École nationale			5,03
Cadre de direction - Service de la formation continue	36,17	37,31	42,39
Cadre de direction - Service des affaires étudiantes	27,97	30,14	33,47
Cadre de direction - Service des communications			12,62
Cadre de direction - Service des ressources financières	38,85	39,64	42,14
Cadre de direction - Service des ressources humaines	45,09	45,28	49,57
Cadre de direction - Service des ressources informationnelles	24,20	26,73	30,02
Cadre de direction - Service des ressources matérielles	17,00	18,51	24,63
Coord. de la formation continue ne relevant pas d'une direction	21,14	19,05	7,39
Coord. de l'informatique ne relevant pas d'une direction	21,44	20,90	6,61
Coord./Dir. adj. - Serv. de la recherche			5,62
Coord./Dir. adj. - Serv. des affaires corpo./juridiques			5,36
Coord./Dir. adj. - Serv. des affaires étudiantes	33,63	37,75	56,22
Coord./Dir. adj. - Serv. des communications			14,38
Coord./Dir. adj. - Serv. des ressources financières	41,97	42,50	56,58
Coord./Dir. adj. - Serv. des ressources humaines	71,40	77,16	86,24
Coord./Dir. adj. - Serv. des ressources informationnelles	20,91	22,72	47,03
Coord./Dir. adj. - Serv. des ressources matérielles	56,19	58,04	61,84
Coord./Dir. adj. - Serv. du dév. institutionnel et part. stratégiques			9,33
Coord./Dir. adj. - Serv. du développement international			6,90
Coord./Dir. adj. - Serv. pédagogiques	26,65	27,85	54,76
Coord./Dir. adj. - Serv. de la formation continue	24,12	24,40	51,14
Coord./Dir. adj. à la direction des études	214,66	220,76	239,18
Coordonnatrice ou coordonnateur de services	109,58	125,31	39,93
Directrice ou directeur de services (cumul de fonctions)	19,58	21,37	4,64
Directrice ou directeur des affaires corporatives et communications	8,93	8,40	1,46
Gérant	264,89	268,10	276,29
Cadre de gérance - Agente ou agent d'administration	34,55	42,33	44,14
Cadre de gérance - Contremaître d'entretien			5,05
Cadre de gérance - Gestionnaire adm.	168,92	167,40	172,37
Cadre de gérance - Régisseur des serv. communautaires	6,27	6,99	6,25
Cadre de gérance - Régisseur des serv. de l'approvisionnement	6,87	6,28	4,79
Cadre de gérance - Régisseur des serv. de l'entretien	19,95	20,43	20,40
Cadre de gérance - Régisseuse générale ou régisseur général	19,87	18,67	21,60
Contremaître d'entretien général	2,46	1,84	0,55
Contremaître d'entretien spécialisé	6,01	4,16	1,13

Enseignant	14 831,56	15 101,31	14 980,96
Enseignant (e) à l'enseignement régulier	13 208,26	13 412,86	13 326,01
Enseignant (e) à la formation continue	1 539,48	1 611,77	1 574,70
Enseignant (e) en aéronautique	0,77	0,31	0,61
Enseignant (e) à l'Institut maritime du Québec	27,53	25,89	25,87
Enseignant (e) à l'enseignement régulier en aéronautique	55,52	50,31	53,08
Formateur à la formation sur mesure		0,19	0,69
Professionnel	2 017,33	2 203,20	2 405,30
Agente ou agent de la gestion financière	44,40	47,47	54,37
Agente ou agent de service social	11,06	16,53	26,10
Aide pédagogique individuel	249,85	258,45	272,19
Analyste	118,24	138,19	114,95
Analyste spécialisé en informatique		7,61	69,07
Animatrice ou animateur d'activités étudiantes	2,00	2,00	2,07
Attachée ou attaché d'administration	89,77	110,32	119,14
Bibliothécaire	12,24	11,44	11,58
Conseillère ou conseiller à la vie étudiante	108,87	122,06	135,42
Conseillère ou conseiller d'orientation	124,01	134,78	140,76
Conseillère ou conseiller en adaptation scolaire	9,10	9,75	12,04
Conseillère ou conseiller en communication	121,82	123,35	139,20
Conseillère ou conseiller en formation scolaire	2,83	3,02	3,48
Conseillère ou conseiller en information scolaire et professionnelle	22,70	20,14	19,48
Conseillère ou conseiller en ressources matérielles			9,25
Conseillère ou conseiller en services adaptés	102,18	113,16	123,70
Conseillère ou conseiller pédagogique	843,24	915,46	978,90
Psychologue	52,94	55,30	50,25
Spécialiste en moyens et techniques d'enseignement	54,49	56,96	56,45
Travailleuse ou travailleur social	47,57	57,22	66,90
Francisation		5,43	17,63
Animateur en francisation		5,43	17,63
Soutien	5 567,69	5 862,93	6 074,88
Accompagnatrice ou accompagnateur d'étudiant(e)s handicapé(e)s	8,53	15,98	17,56
Agente ou agent à la prévention et à la sécurité	24,08	24,87	25,81
Agente ou agent de soutien administratif, classe I	786,45	812,85	817,50
Agente ou agent de soutien administratif, classe II	130,46	132,76	142,56
Agente ou agent de soutien administratif, classe principale	339,02	351,92	379,05
Aide de métiers	38,00	42,18	40,57
Aide domestique	1,55	2,38	3,71
Aide générale ou aide général de cuisine	2,62	6,91	6,68
Animatrice ou animateur d'activités socioculturelles ou sportives	19,92	25,51	31,55
Apparitrice ou appariteur	103,10	139,76	152,24
Concierge de résidence	29,40	29,56	31,14
Conductrice ou conducteur de véhicules légers	5,82	6,10	7,29
Conductrice ou conducteur de véhicules lourds	1,00	1,00	1,00
Cuisinière ou cuisinier, classe I	0,99	1,00	1,00
Cuisinière ou cuisinier, classe II	2,50	2,28	2,10

Ébéniste	1,50	1,64	1,59
Électricienne ou électricien	11,04	10,26	9,06
Électricienne ou électricien, classe principale	24,34	23,94	23,87
Hygiéniste dentaire	9,38	8,74	8,95
Interprète	30,69	34,16	29,52
Jardinière ou jardinier	9,71	11,02	8,34
Magasinière ou magasinier, classe I	92,44	93,47	98,42
Magasinière ou magasinier, classe II	6,63	7,53	8,62
Manoeuvre	445,84	452,37	452,16
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe I	1,29	1,94	1,58
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe IV	1,98	1,99	3,65
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe VII	1,03	1,10	1,00
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe X	6,21	4,21	2,45
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe XIII	2,62	3,38	3,64
Mécanicienne ou mécanicien de machines fixes, classe XVI	1,16	1,19	1,07
Mécanicienne ou mécanicien d'entretien d'équipements	9,83	11,67	14,95
Menuisière ou menuisier	16,41	16,01	14,53
Monitrice ou moniteur d'activités socioculturelles ou sportives	5,58	12,70	15,51
Monitrice ou moniteur de camp de jour	0,04	0,01	0,14
Opératrice ou opérateur de duplicateur offset	19,79	16,59	14,96
Opératrice ou opérateur de duplicateur offset, classe principale	10,63	12,69	13,04
Opératrice ou opérateur en informatique	43,49	55,98	70,32
Ouvrière ou ouvrier certifié d'entretien	107,28	107,96	112,31
Peintre	7,53	5,76	7,22
Préposée ou préposé à la sécurité	71,13	71,53	76,54
Secrétaire administrative	185,53	177,87	168,63
Surveillante sauveteur ou surveillant sauveteur	5,58	12,11	16,27
Technicienne ou technicien au banc d'essai	1,00	1,00	1,00
Technicienne ou technicien breveté de l'entretien aéronautique	9,63	9,57	10,51
Technicienne ou technicien de l'entretien aéronautique	2,30	3,99	3,88
Technicienne ou technicien en administration	630,18	680,54	730,86
Technicienne ou technicien en arts graphiques	60,75	59,44	58,75
Technicienne ou technicien en audiovisuel	44,83	52,67	52,59
Technicienne ou technicien en bâtiment	90,69	95,42	93,75
Technicienne ou technicien en documentation	156,85	157,38	159,34
Technicienne ou technicien en éducation spécialisée	88,62	93,98	107,68
Technicienne ou technicien en électronique	24,61	22,86	21,29
Technicienne ou technicien en fabrication mécanique	1,95	2,03	2,00
Technicienne ou technicien en information	108,58	115,85	118,86
Technicienne ou technicien en informatique	296,14	290,93	289,59
Technicienne ou technicien en informatique, classe principale	202,54	218,38	223,55
Technicienne ou technicien en loisirs	123,64	137,69	141,71
Technicienne ou technicien en travail social	69,82	82,90	84,61
Technicienne ou technicien en travaux pratiques	1 014,23	1 064,96	1 117,20
Tuyauteuse ou tuyauteur	19,19	20,44	19,60

Total général	23 663,73	24 466,34	24 887,93
----------------------	------------------	------------------	------------------

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).